

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2006
PROCES-VERBAL

Présents :

Administrateurs :

MM. Niset, , Noël, Poncelet, Jospin, Hubert, Bourgueil, Haulet, De Groote, Martin et Mercken.

Mmes Henrotte, Elias et Prignon

Membres :

MM. Declercq

Invités :

M. Hamaide, ETA Jean regniers

M. Paquet, ETA Village Liégeois

M. Steffen, ETA La Lorraine

Excusés :

MM. Emmanuelidis, Elias, Simon, Surain, Trepagne, Manset et Marchant

Secrétariat EWETA :

Sognia Angelozzi

ORDRE DU JOUR

1. PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
2. PRESENTATION DES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS
3. PRESENTATION DES CANDIDATS AUX POSTES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
4. ANALYSE DU RAPPORT ANNUEL 2005

1. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président rappelle qu'après l'Assemblée Générale statutaire, une assemblée générale extraordinaire se déroulera pour aborder les points suivants :

- Négociations relatives à notre document « réflexions sur notre secteur »
- Négociations relatives aux accords du Non Marchand

2. PRESENTATION DES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS ET DE PRESIDENT

CANDIDATS ADMINISTRATEURS SORTANT REELIGIBLES AYANT REPOSE LEUR CANDIDATURE

Françoise HENROTTE, LES ATELIERS DU 94
Michel JOSPIN, ATELIER REINE FABIOLA
Philippe SURAIN, ATELIER DE BLICQUY
Léon-Maurice HAULET, ATELIER JEAN DEL'COUR

Les membres du CA marquent leur accord pour présenter ces candidats à l'Assemblée Générale statutaire.

NOUVEAUX CANDIDATS ADMINISTRATEURS

Patrick DEJACE, LES AMIS DES AVEUGLES
Marc STEFFEN, LA LORRAINE
Ladislav NAGANT DE DEUXCHAISNES, ATELIER SAINT-VINCENT

Les membres du CA marquent leur accord pour présenter ces candidats à l'Assemblée Générale statutaire.

3. PRESENTATION DES CANDIDATS AUX POSTES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

CANDIDAT VERIFICATEUR AUX COMPTES

Monsieur JANZEN, LA LUMIERE à Liège

Monsieur Janzen est le seul candidat à se présenter. Monsieur Bertrand, en effet, ne repose pas sa candidature car il va prendre sa retraite.

La question qui doit être posée dès lors en Assemblée Générale statutaire, c'est la conformité par rapport aux statuts de l'EWETA si nous n'avons qu'un seul candidat

CANDIDAT AU POSTE DE PRESIDENT

Monsieur NISSET, LES REMPARTS

Monsieur Niset souligne que bien qu'il ait reposé sa candidature en tant que président, celle-ci devrait être régularisée puisque sa candidature en tant que représentant de l'ETA Les Remparts n'est plus valable car cette ETA n'existe plus. Elle a, en effet, fusionné avec l'ETA Le Moulin de la Hunelle au 1er janvier 2006.

Pour que sa candidature puisse être actée comme valable, M. Niset devra représenter une autre ETA.

Les membres du CA décident qu'il soit procédé, tout à l'heure, à son élection en Assemblée Générale statutaire sous réserve qu'il puisse représenter une autre ETA. Cette élection devra ensuite être entérinée par une nouvelle Assemblée Générale de l'EWETA.

4. ANALYSE DU RAPPORT ANNUEL 2005

Rapport annuel

La présentation du rapport a été revue une nouvelle fois cette année toujours dans un souci de rendre sa lecture plus claire vis-à-vis des membres.

La particularité ajoutée cette fois est que le secrétariat a essayé d'y décomposer le temps de travail consacré à ses différentes missions.

Lors de l'AG statutaire qui se déroulera tout à l'heure, le bilan sera présenté par Monsieur De Groote, ancien trésorier, qui lira également le rapport de Monsieur Janzen étant donné l'absence de ce dernier.

Le budget sera présenté par le nouveau trésorier, Monsieur Hubert.

Sur le plan financier de l'EWETA, nous aborderons en AG, l'avenir incertain, pour le secrétariat, qui se profile avec la fin des projets européens. Monsieur Hubert présentera plus en détail la situation financière à ce sujet lors de l'AG statutaire. Pour les orientations et décisions à prendre sur les pistes de financement alternatives pour l'EWETA, ce point sera mis à l'ordre du jour d'un Conseil d'Administration ultérieure de l'EWETA.

Autres points

- Négociations relatives, d'une part, aux réflexions sur notre secteur, et d'autre part, aux accords du Non Marchand

Nous sommes encore à la veille de toutes décisions dans le cadre de ces 2 négociations.

Néanmoins, à ce stade, il reste important de continuer à faire le point avec les ETA membres de l'EWETA. C'est la raison pour laquelle, une AG extraordinaire est prévue tout de suite après l'AG statutaire afin de pouvoir exposer plus en détail ces points.

Fait à Couillet, le 26 juillet 2006,

G. NISSET, Président

P. DE GROOTE, Secrétaire
S. Angelozzi, Secrétaire Permanente

[retour au sommaire des PV](#)